

Les grandes nouveautés de la rentrée scolaire

■ À chaque rentrée, des nouveautés font leur apparition dans l'enseignement.

1 Un enseignement maternel renforcé

Après une première vague l'an dernier, l'enseignement maternel va bénéficier d'un nouveau renfort en personnel, comme prévu dans les conclusions du Pacte d'excellence. En outre, quelque 600 psychomotriciens, aujourd'hui employés sous le statut précaire d'emplois ACS/APE, vont jouir dorénavant d'un meilleur statut. Le tout représentera un coût supplémentaire de 21,2 millions d'euros au total pour la Fédération. Entre 2017 et 2019, un millier de nouveaux professeurs viendront renforcer l'encadrement dans l'enseignement fondamental. Les directeurs des écoles fondamentales bénéficieront également d'un meilleur soutien administratif.

2 Les enfants à besoins spécifiques

Les enfants avec des besoins spécifiques – par exemple en raison d'un handicap ou des troubles de l'attention – peuvent dorénavant demander à bénéficier d'*"aménagement raisonnables"* dans leur école afin de leur permettre de

poursuivre leur parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire. Ces aménagements peuvent être demandés par les parents de l'élève, son tuteur éventuel, l'élève lui-même s'il est majeur, le centre PMS de l'école, un membre du conseil de classe de l'élève ou le directeur. Leur mise en œuvre devra s'appuyer sur un diagnostic établi par un spécialiste ou une équipe médicale pluridisciplinaire et pourra être refusée s'ils nécessitent des mesures *"disproportionnées"*, notamment en termes de coût financier, d'impact organisationnel trop important sur l'école ou des conséquences sur la qualité de vie des autres utilisateurs. Une procédure de recours est prévue.

3 Extension du régime de CPU

Instauré en 2013, le régime de certification par unité (CPU) est étendu à une dizaine de nouvelles filières de l'enseignement technique et professionnel. Il pourra en outre dorénavant être appliqué dès la 4^e année, et non plus seulement en 5^e et 6^e. Destiné à lutter contre l'échec et le décrochage scolaire très important dans cet enseignement, ce régime permet d'abandonner le système classique (où l'on doit recommencer tous les cours d'une même année en cas de redoublement) au profit d'un système où les unités d'apprentissage peuvent être acquises indépendamment les unes des autres. La moitié environ des

écoles qualifiantes de la Fédération organiseront dorénavant au moins une formation sous le régime de CPU.

4 Dans le secondaire, cinq nouveaux référentiels

Cinq référentiels – des documents qui servent de base pour l'élaboration des programmes – ont été réécrits pour différentes matières dispensées dans le secondaire. Ceux-ci découpent les différentes disciplines en unités d'acquis d'apprentissage (UAA), portent sur les savoirs requis en langues modernes, en géographie, ainsi qu'en français, de la troisième à la sixième secondaire.

5 Un vrai statut pour les coordonnateurs de CTA

Les gestionnaires des centres de technologies avancées (CTA) établis en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient dorénavant d'un vrai statut, mettant ainsi fin à leur situation précaire. Tous étaient en effet jusqu'ici financés soit par des points APE, soit en tant qu'enseignant en congé pour mission. Au nombre de 30, les CTA sont des infrastructures installées dans un établissement de l'enseignement qualifiant disposant d'équipements de pointe. Les CTA sont assurés en priorité pour les secteurs professionnels pour, entre autres, répondre ainsi aux besoins des métiers en pénurie.

S. F. (avec Belga)